

## La politique suisse des 4 piliers en matière de drogue

La politique suisse en matière de drogue est pragmatique et orientée vers l'efficacité. Elle est déterminée par le troisième programme de mesure de la Confédération en vue de réduire les problèmes de drogue 2012-2016 (ProMeDro III). Ce programme prévoit de poursuivre les buts du plan d'action 2006-2011 en s'adaptant à la révision de la Loi sur les stupéfiants en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il vise à **diminuer la consommation de drogue, diminuer les conséquences négatives pour les consommateurs et diminuer les conséquences négatives pour la société**. Pour ce faire, le programme s'appuie sur les 4 piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) et sur des tâches transversales (coordination, qualité/formation continue, bases scientifiques et innovation). Cette politique, dont les mesures sont régulièrement soumises à évaluation, a pour effets majeurs **la diminution des décès dus à la consommation de drogue, la réduction de la criminalité, l'amélioration de la santé des toxicodépendants et la disparition des scènes ouvertes**.

**Prévention** : ce pilier contribue à la réduction de la consommation de drogue en évitant que les personnes commencent à consommer et ne développent une dépendance. Un effort particulier est porté sur la prévention primaire, qui vise à éviter la première consommation, et la prévention secondaire, qui s'attèle à empêcher le passage d'une consommation à faible risque à une consommation problématique, voir addictive. L'accent n'est pas mis sur les substances elles-mêmes, mais sur les groupes identifiés comme potentiellement à risques. Par exemple, il est prévu de renforcer les ressources des jeunes à risques, de promouvoir l'intervention précoce et d'encourager la prévention dans les écoles.

**Thérapie** : ce pilier vise à réduire la consommation de drogue en permettant de sortir d'une dépendance. Les thérapies destinées aux personnes présentant des problèmes liés à l'addiction visent principalement à établir un lien thérapeutique stable, à améliorer leur état de santé physique et psychique, leur intégration sociale et leur réinsertion professionnelle. Elles cherchent aussi à créer les conditions permettant l'abstinence à long terme. Les principales offres thérapeutiques sont la prise en charge ambulatoire, les traitements de substitution, le sevrage ou la thérapie orientée vers l'abstinence.

**Réduction des risques** : ce pilier contribue à minimiser les effets négatifs de la consommation de drogue sur les usagers et sur la société en permettant de traverser une phase de consommation avec le moins de dommages possibles. L'objectif est de réduire le risque de contracter une maladie infectieuse, de maintenir un état de santé stable et d'améliorer l'intégration des personnes toxicodépendantes. Pour la société en général, il s'agit de réduire les coûts sociaux de la drogue ainsi que d'accroître la sécurité publique. Différentes mesures existent, telles que l'échange de matériel stérile, l'offre de lieux d'accueil et d'espaces de consommation et des interventions dans le milieu de la nuit.

**Répression** : ce pilier cherche, par des mesures de régulation du marché servant à appliquer l'interdiction des drogues illégales, à réduire les effets négatifs de la consommation de drogues pour la société. L'objectif de ce pilier est de réduire l'offre, mais aussi la demande. La Confédération mène, notamment, des enquêtes contre le crime organisé et le blanchiment d'argent.